



REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 FEVRIER 2021 à 18h30

au PALAIS D'AURON
Boulevard Lamarck
18000 BOURGES

En visioconférence et en présentiel

Nombre de membres en exercice	Présents en visioconférence et en présentiel (dont suppléants)	Absents	Excusés (hors pouvoirs)	Pouvoirs	Date d'envoi et d'affichage de la convocation
84	70	7	6	1	10 février 2021

Présents physiquement : Alain MAZÉ, François DUMON, Bernard ROUSSEAU, Irène FELIX, Bernard BAUCHER, Sophie GOGUÉ, Hugo LEFELLE, Philippe MERCIER, Jean-Louis SALAK, Christian GATTEFIN, Didier PRUDENT, Alain THOMAS, Bernard DUPÉRAT, Patrick BARNIER, Michel TIBAYRENC, Alain BLANCHARD, Gérard CLAVIER, Béatrice DAMADE, Manuel BLASCO, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Thierry COSSON, Pascal RAPIN, Olivier HOCHEDÉL, Thierry SIMONI, Alain DOS REIS, Franck MICHOUX, Marié-Pierre CASSARD, Jacques TORU, Jean-Marc DUGUET

Présents en visioconférence : Jacques PESKINE, Jill GAUCHER, Fabrice CHOLLET, Richard BOUDET, Monique LEPRAT, Pierre GROSJEAN, Magali BESSARD, Dominique GILLET, Sylvie MOREAU, Daniel GRAVELÉ, Frantz CARON, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Julie FERRON, Bénédicte DUCATEAU, Joanny ALLEGAERT, Lucien RELIEU, Gérard CARLIER, Yolaine LAUGERAT, Sylvain BRANDY, Rémy POINTEREAU, Boris RENÉ, Djamilia KAOUES, Alain LEBRANCHU

Suppléants présents physiquement :

- Sophie ALVES	remplace	Patrick ESTEVE, excusé
- Patrick LABED	remplace	François LEGNIER, excusé
- Jean-Philippe BEUX	remplace	Christian MANCION, excusé
- Agnès DELANNOY	remplace	Jacky MORTIER, excusé

Suppléants présents par visioconférence :

- Constance BONDUELLE	remplace	Franck BRETEAU, excusé
- France LABRO	remplace	Yann GALUT, excusé
- Martial REBEYROL	remplace	Stéphane HAMELIN, excusé
- Jean-Luc JACQUET	remplace	Sylvain JOLY, excusé
- Marie-Line CIRRE	remplace	Michel HERAULT, excusé
- Alain JAUBERT	remplace	Pascal MERAU, excusé
- Filipe MAIA	remplace	Cidalia de SOUSA, excusée
- Toufik DRIF	remplace	Nicolas SANSU, excusé
- Hayate DADSI	remplace	Céline MILLERIOUX, excusée
- Corinne OLLIVIER	remplace	Zitony HARKET, excusé
- Fabien BERNAGOUT	remplace	Laure GRENIER-RIGNOUX, excusée

Absents : Joël ALLAIN, Josiane MONDON, Bernadette GOIN-DEMARY, Jean MOINET, Laure BAILLEUL, Damien PRELY, Delphine PIETU

Excusés : Gilles GONTHIER, Jacqueline PORTIER, Michel BONNET, Antonietta SANTOSUOSSO, Cécile BORY, Philippe FOURNIÉ

Pouvoir :

Fabrice CHABANCE donne pouvoir à Sophie GOGUÉ

M. Hugo LEFELLE est désigné secrétaire de séance.

- 5 -

Débat d'Orientations Budgétaires 2021 (DOB)

Président de séance : Monsieur Alain MAZÉ

Vu le Code Général des Collectivités et notamment l'article L2312-1 ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu la délibération n°1 du Comité Syndical du 17 novembre 2020 portant définition des modalités de réunion du Comité Syndical pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant que le PETR Centre-Cher est un établissement public dont la vocation est d'être un outil de cohérence et de coopérations territoriales. A la fois institution et espace de dialogues, il a pour mission centrale d'élaborer un Projet de Territoire en lien avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui le compose et les partenaires institutionnels, notamment le Conseil Régional, le Conseil Départemental et l'Etat.

Le Pôle Centre-Cher est actuellement compétent en matière de :

- Projet de Territoire,
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et d'appui aux EPCI dans les domaines de l'urbanisme et de planification,
- contractualisation, avec le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) ; les programmes européens LEADER et le contrat d'objectif Energie Renouvelable (Cot ENR).

De plus, il est habilité à impulser et porter toutes démarches de développement territorial entrant dans les orientations du projet de territoire. Il porte ou impulse actuellement :

- une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriales (GPECT),
- une animation/programme d'actions biodiversité-Trame Verte et Bleue (TVB),
- un Projet Alimentaire Territorial (PAT),
- un Contrat Local de Santé (CLS).

Le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2021 est le premier élaboré suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires et le second de l'histoire du PETR.

Conformément au cadre budgétaire en vigueur, et notamment à la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et à la loi NOTRe du 7 août 2015, le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2021 comprend :

- une simulation des comptes administratifs prévisionnels 2020 (I) ;
- les informations relatives aux effectifs et aux engagements pluriannuels (II),
- les perspectives et les orientations budgétaires (III) ;

LE BUDGET PRINCIPAL

I) BILAN DE L'ANNEE 2020

Le Comité Syndical a débattu des orientations budgétaires le 4 décembre 2019. Il a ensuite approuvé les deux comptes administratifs des syndicats de pays, son propre compte administratif et son budget primitif le 5 février 2020. Ce dernier s'équilibrait à 1 224 803,83 € en fonctionnement et 576 631 € en investissement.

Le Comité Syndical a ensuite procédé à une décision modificative du budget le 17 novembre 2020 afin de saisir l'opportunité de transférer, exceptionnellement, une partie de ses excédents d'investissements en section de fonctionnement grâce à l'assouplissement du cadre réglementaire suite à la crise engendrée par l'épidémie de COVID-19. Ce dispositif a permis de transférer 120 000 € en section de fonctionnement, comptabilisés comme une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement.

L'année 2020 a été marquée par la crise « COVID-19 » et ses conséquences opérationnelles et budgétaires. Elle se traduit notamment par un effet de ciseau inversé en section de fonctionnement avec :

- **la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement** suite à la fusion des 3 structures (- 30 000 € de charges à caractère général / an par rapport à la prospective réalisée lors de l'étude de préfiguration du PETR),
- **un report de dépenses de l'année 2020 vers l'année 2021** : cela concerne notamment les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le Projet de Territoire et le Projet Alimentaire Territorial,
- **des recettes exceptionnelles à hauteur de 170 000 €** : cela concerne l'opportunité de transférer exceptionnellement une partie des excédents d'investissement en fonctionnement (+ 120 000 €) mais aussi le déblocage de subventions en attente depuis plusieurs années (50 000 € pour l'animation de la GPECT du pays de Vierzon sur les années 2017-2018, en attente depuis 2018).

En conséquence, la simulation de compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement d'environ 500 000 €, en augmentation d'environ 200 000 € et un excédent d'investissement d'environ 229 000 €, en diminution 151 000 €.

FONCTIONNEMENT	
	Budget principal
Recettes 2020 - d	956 695,10
Dépenses 2020 - e	760 991,09
Résultat exercice 2020 (d-e)	195 704,01
Résultat exercice 2019 reporté - f	304 303,83
Résultat de clôture (d-e+f)	500 007,84

INVESTISSEMENT	
	Budget principal
Recettes 2020- a	130 340,15
Dépenses 2020 - b	254 247,72
Solde d'exécution 2020 (a-b)	-123 907,57
Solde d'exécution 2019 reporté - c	380 131,36
Solde de clôture (a-b+c) = A	256 223,79

RESTES A REALISER FONCTIONNEMENT	
	Budget principal
Restes à réaliser recettes - g	0
Restes à réaliser dépenses - h	0
Solde restes à réaliser (g-h) = B	0,00

RESTES A REALISER INVESTISSEMENT	
	Budget principal
Restes à réaliser recettes - g	0,00
Restes à réaliser dépenses - h	26 861,10
Solde restes à réaliser (g-h) = B	-26 861,10

Solde de Clôture après RAR = A+B	500 007,67
----------------------------------	------------

Solde de Clôture après RAR = A+B	229 362,69
----------------------------------	------------

II) PERSPECTIVES 2021

1) Perspectives opérationnelles : une année de reprise

Après une année 2020 de transition, marquée par la crise « COVID-19 » et le report du renouvellement des instances, l'année 2021 s'annonce comme une année de reprise et de construction.

Les enjeux opérationnels seront notamment :

- d'élaborer le Projet de Territoire, mission centrale du PETR et dont l'importance a été réaffirmée dans le cadre du nouveau dispositif « Contrat de Relance et de Transition Ecologique »,
- de relancer les projets en cours : SCoT, GPECT, plan mare...
- d'initier concrètement les nouveaux projets : Projet Alimentaire Territorial et Contrat Local de Santé,
- d'élaborer le bilan d'étape du CRST et préparer la nouvelle programmation LEADER.

De plus, Il s'agit d'une année importante pour la structuration du PETR avec trois défis principaux :

- le lancement d'une réflexion sur les locaux,
- l'adaptation, dans un contexte budgétaire contraint, de ses moyens propres pour faire face aux besoins liés à la gestion de ses ressources humaines, à sa gestion comptable et financière et au soutien administratif et logistique à la mise en œuvre des projets,
- La poursuite de l'effort de construction d'une culture commune et d'adoptions d'outils communs, notamment par un travail en lien avec le CNFPT pour organiser des formations « intra » à destination des agents (gestion de projets, animation de réunions etc.)

2) Les effectifs et les engagements pluriannuels

A. Les effectifs pour le Budget Primitif du budget principal

L'ensemble des agents du SIRDAB et des syndicats mixtes des pays de Bourges et de Vierzon a été transféré au PETR Centre-Cher au cours de l'année 2019. La convention de prestation de services avec Bourges Plus, pour l'appui de ses services supports est également toujours en cours.

Le tableau des effectifs du PETR compte actuellement 18 postes (9A, 4B, 5C) dont :

- 14 pourvus sur le budget principal et 3 vacants : 1 B et 2 C qu'il est envisagé de supprimer suite à l'avancement de grade des agents.
- 1 poste de catégorie C pourvu sur le budget annexe,

Comme indiqué précédemment, le rassemblement des trois structures au sein du PETR engendre des besoins d'expertise renforcés, tant pour son fonctionnement administratif et budgétaire, que pour la mise en œuvre des projets opérationnels.

Le Pôle Centre-Cher dispose actuellement de 2 postes de catégories C (1,8 ETP) pour la gestion de ses ressources humaines, de ses finances/comptabilité et de ses moyens généraux.

Malgré l'investissement des agents, ces moyens ne permettent pas, aujourd'hui, d'assurer durablement son bon fonctionnement administratif, financier mais aussi opérationnel. Cette situation occasionne des problèmes de fonctionnement récurrents : difficultés à répondre aux obligations légales liées à la gestion des ressources humaines, complication du pilotage budgétaire, sur sollicitation de la direction sur des tâches secondaires, difficultés dans la mise en œuvre de certains projets... ce qui entraîne une situation inconfortable pour l'ensemble de l'équipe. Il apparaît donc indispensable de trouver des solutions pour remédier à cette situation, tout en faisant face à un cadre budgétaire contraint.

La solution envisagée consiste à initier le renforcement des moyens dédiés à la gestion des finances & ressources humaines tout en impulsant simultanément une transformation du pôle administratif. Concrètement, il s'agit de prévoir le recrutement d'un agent de catégorie B+ (rédacteur principal 1^{ère} classe) voire A (attaché territorial), dès le 2^{ème} trimestre 2021 tout en planifiant et organisant un retour à 1,8 agents (1 B+ et 0,8C) au cours de l'année 2022, compte tenu des impératifs budgétaires.

B. Les engagements pluriannuels

Le marché relatif à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale a été signé en janvier 2019. Il est composé de deux lots, avec un premier lot pour les études générales, d'un montant d'environ 275 000 € TTC et un second lot d'approfondissement du volet économique d'un montant de 77 000 €. Le premier lot est prévu pour une durée de 4 à 5 ans, tandis que le second lot devrait se clôturer en fin d'année 2021.

Une AP/CP d'un montant total de 500 000 € a été créée fin 2018 et actualisée début 2019 pour la mise en œuvre de ce marché. Elle prévoit 100 000 € de crédits de paiement par an sur 5 ans de 2019 à 2023

Enfin, le PETR n'a contracté aucun emprunt.

3) Orientations budgétaires 2021

Les orientations budgétaires 2021 sont basées sur les objectifs suivants :

- initier l'élaboration du projet de territoire (AMO spécialisée en coopérations territoriales et intelligences collectives),
- poursuivre la structuration du PETR (structuration administrative, locaux, moyens généraux),
- poursuivre/relancer les démarches en cours :
 - études (SCoT, extension de la GPECT, Plan mares),
 - actions de développement (Plantez le décor et autres actions TVB, actions de la GPECT),
 - animation des contractualisations (CRST, LEADER).
- Initier concrètement les projets « PAT : Projet Alimentaire Territorial » et « Contrats Locaux de Santé » en mobilisant un prestataire spécialisé (PAT) et en initiant des actions concrètes.

La section de fonctionnement s'équilibrerait comme suit :

	OB 2021	Rappel BP 2020	Commentaires
Dépenses			
Charges à caractère général -011 ➤ Moyens généraux et supports	133 500 €	90 500 €	+ prévisions locaux + effets covid (salles/ EPI...)
Charges à caractère général -011 ➤ Actions et AMO	282 300 €	182 500 €	+ AMO projets de territoire/PAT & actions PAT/CLS
Charges de personnel-012	689 000 €	591 500 €	+ CM CLS / + Renfort pole admin + GVT
Charges de gestion courante-65	10 000 €	10 000 €	
Dotations aux amortissements	62 000 €	115 000 €	
Dépenses imprévues	83 600 €	65 000 €	Pour équilibrer bdgt (obj = réserves 2022)
Charges exceptionnelles	89 100 €	164 297 €	Pour équilibrer bdgt (obj = réserves 2022)
RAR	0 €	6 006 €	A vérifier*
Total dépenses de fonctionnement	1 349 500 €	1 224 803	
Recettes			
Excédent antérieur	500 000 €	304 303 €	(Augmentation dû à un effet de ciseaux inversé : cf simul CA)
Produits des services	7 000 €	13 000 €	
Subventions	374 500 €	418 000 €	Retour normal (- régul subv 2018 du pdv)
Contribution des collectivités	436 000 €	436 000 €	Stable
Produits exceptionnels	2 000 €	0 €	
Amortissement des subv d'inv	30 000 €	53 500 €	
Total recettes de fonctionnement	1 349 500 €	1 224 803 €	

En dépenses, le budget de fonctionnement 2021 se caractériserait principalement par :

- la mobilisation de moyens supplémentaires pour un éventuel déménagement (loyers + petits travaux d'aménagement),
- La stabilité des autres moyens consacrés au fonctionnement courant du PETR et aux actions en cours (programmes d'actions de la GPECT et de la TVB notamment dont 40 000 € pour PLD),
- l'intégration d'une enveloppe d'environ 100 000 € dédiés aux nouveaux projets : projet de territoires, PAT, CLS, avec notamment le recours à une AMO spécialisée sur le projet de territoire,
- l'augmentation des charges de personnel du fait du recrutement d'un chargé de mission CLS et d'un passage provisoire à 2,8 ETP sur les finances/RH avant un retour à 1,8 ETP.

En recettes, le budget de fonctionnement 2021 se caractériserait essentiellement par :

- la stabilisation de la contribution des EPCI (436 000 €),
- 374 500 € de subventions, notamment du Conseil Régional (environ 120 000 €), du Conseil Départemental (100 000 € par convention), des fonds européens (environ 145 000 €), avec une diminution qui s'explique principalement par le déblocage en 2020 d'une subvention du pays de Vierzon en attente depuis 2018 (50 000 €),
- Une reprise des excédents de fonctionnement 2020 (500 000 €).

La section d'investissement se présenterait ainsi :

INVESTISSEMENT	OB 2021	Rappel BP 2020	Commentaire
Dépenses			
Amortissement subv. d'investissement	30 000 €	53 500 €	
Frais d'études – 202 (AP/CP SCoT)	100 000 €	100 000 €	
Frais d'études – 202 (réserves fin SCoT)	107 000 €	240 000 €	
Autres frais d'études – 203	72 000 €	144 000 €	GPECT + plan mare
Concessions, droits... – 205	10 000 €	10 000 €	
Autres immobilisations corporelles – 218	17 500 €	10 500 €	
Dépenses imprévues	23 000 €	18 631 €	
Total dépenses d'investissement	359 500 €	576 631 €	
Recettes			
Excédent antérieur	229 500 €	380 131 €	Transferts en F
Subventions	47 000 €	76 500 €	
FCTVA	21 000 €	0 €	
Amortissements des immobilisations	62 000 €	115 000 €	
Total recettes d'investissement	359 500 €	576 631 €	

En dépenses, le budget d'investissement 2021 se caractériserait principalement par :

- poursuite du SCoT : 100 000 € pour finaliser le diagnostic et initier le travail sur le PADD,
- finalisation de l'étude d'opportunité d'extension de la GPECT à l'ensemble du territoire (45 000 €),
- poursuite du plan mare (20 000 €),
- 107 000 € inscrits en frais d'études, dédiés à l'achèvement du SCoT,
- 10 000 € pour la création d'un site internet PETR et l'acquisition de logiciels,
- 17 500 € pour la remise à niveau progressive du matériel informatique et du mobilier, notamment en cas de déménagement.

En recette, le budget d'investissement 2021 se caractériserait essentiellement par :

- les subventions pour la réalisation du volet économique du SCoT et du plan mare (47 000 €),
- l'intégration de l'excédent de l'année 2020 : 229 500 €,
- le versement du FCTVA pour des dépenses réalisées en 2019 (21 000 €),
- les dotations annuelles aux amortissements (62 000 €), qui vont diminuer en 2021, avant d'augmenter à nouveau en 2022 avec le début d'amortissement du nouveau SCoT.

4) La participation des Collectivités au Budget Principal

La prospective budgétaire réalisée lors de l'étude de préfiguration du PETR prévoyait une hausse progressive des contributions des membres à partir de 2021 du fait d'un décalage structurel entre dépenses et recettes (+ 40 k€ /an sur 3 ans entre 2021 et 2023 pour rattraper l'écart).

Toutefois, les efforts de maîtrise des dépenses réalisés depuis 2019, la recherche permanente de nouveaux financements permettent d'envisager une stabilité de la contribution des membres. Ainsi, cette dernière est stabilisée à 436 000 €, répartis entre les membres en fonction des statuts du PETR.

EPCI	Participations	Contributions*
Bourges Plus	47,8%	206 974,00 €
Vierzon Sologne Berry	20,9%	90 497,00 €
Fercher Pays Florentais	5,9%	25 547,00 €
Septaine	6,4%	27 712,00 €
Terres du haut Berry	13,7%	59 321,00 €
Cœur de Berry	5,3%	22 949,00 €
Total	100,0%	436 000,00 €

**Ces montants restent indicatifs dans l'attente du vote du BP 2021*

LE BUDGET ANNEXE

Les modalités de fonctionnement du budget annexe aboutissent à des excédents constatés de 0 € pour chaque année sur le compte administratif.

1) Perspectives 2021

En 2021, les charges de fonctionnement devraient être stables pour s'établir à 99 800 € et à 800 € en investissement.

Il conviendra également de prévoir, dans l'attente du décompte définitif des facturations 2020, une provision, équilibrée en dépenses et en recettes à 2 000 €, afin de faire face à un éventuel remboursement d'avance surestimée.

L'équilibre du budget annexe sera assuré par la refacturation des prestations aux adhérents au service. Pour rappel, les contributions sont calculées en fonction du nombre d'actes réalisés et de la population.

La participation totale demandée aux collectivités resterait stable.

Fonctionnement	Rappel BP 2020	Simul BP 2021
Charges à caractère général	4 500,00	4 500,00
Charges de personnel	93 000,00	93 000,00
Provision pour rbt éventuel	2 000,00	2 000,00
Dotations aux amortissements	300,00	300,00
Total dépenses de fonctionnement	99 800,00	99 800,00
Reprise sub d'inv	250,00	250,00
Provision pour compensation rbt éventuel	2 000,00	2 000,00
Refacturation aux collectivités	97 550,00	97 550,00
Total recettes de fonctionnement	99 800,00	99 800,00

En investissement, il s'agira de prévoir une dotation pour matériel de bureau qui ne sera mobilisée qu'en cas de besoin (500 €), les écritures d'amortissements, la reprise du résultat 2019 et la participation des collectivités à hauteur de 362€, qui ne sera demandée qu'en cas de dépenses effectives.

investissement	Rappel BP 2020	Simul BP 2021
Matériel de bureau et Informatique	500,00	500,00
Résultat antérieur	0	0
Reprise sub d'inv	250,00	250,00
Total dépenses d'investissement	750,00	750,00
Résultat antérieur	88,00	88,00
Amortissement matériel	300,00	300,00
Refacturation aux collectivités	362,00	362,00
Total recettes d'investissement BP	750,00	750,00

2) Les effectifs et les engagements pluriannuels

Deux agents sont affectés au service ADS. Un agent a été recruté par le PETR et un second agent est mis à disposition par la commune de Saint-Florent-sur-Cher.

Enfin, comme pour le budget principal, il n'y a aucun engagement pluriannuel concernant le budget annexe ADS.

Monsieur Alain MAZÉ rapporteur entendu, le Comité Syndical, après en avoir débattu,

**DECIDE
à l'unanimité**

de prendre acte de la communication de ces éléments et de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021.

Fait à BOURGES le 18 février 2021

Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire du présent acte
Dépôt Préfecture le Affichage du

19 FEV. 2021

19 FEV. 2021

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur du PETR Centre-Cher,
Julien FONTAINHAS



A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes, located below the official seal.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.